

Inspection et entretien selon norme EN 1176 - 7

(Pour pouvoir effectuer correctement les inspections, il est utile d'établir un planning)

a. Inspection visuelle de routine (tous les jours, au minimum toutes les 2 semaines)

Contrôle pour reconnaître les sources de danger résultant du vandalisme, de l'usure ou des influences atmosphériques :

- garantir la propreté, garder les surfaces au sol sans saleté (par ex. éclats de verre)
- contrôler les dommages aux cordes. Des brûlures, coupures ou des cordes très usées doivent être remplacées ou réparées – contacter un spécialiste
- changer les pièces endommagées / manquantes
- contrôler qu'aucun objet ne soit situé dans l'espace de chute (par ex. des bancs mobiles)
- remettre des copeaux, du sable, etc... sur les fondations qui sont apparentes dans les bacs et combler les vides

b. Inspection complémentaire (tous les 1 à 3 mois)

Inspection détaillée pour contrôler le fonctionnement et la stabilité des jeux :

- tous les points selon a.
- garantir la distance entre l'anneau horizontal de l'arbre à grimper et le sol : pour tous les arbres à grimper entre 40-50 cm
- état du sol, fermer les joints des dalles en caoutchouc, remettre des copeaux, du sable, etc... jusqu'au niveau du marquage
- contrôler l'usure excessive des pièces mobiles (manchette en matière synthétique sur le poteau métallique)
- contrôler la stabilité et la corrosion du poteau
- changer les pièces corrodées – contacter un spécialiste

c. Inspection principale annuelle (tous les 12 mois)

Inspection à effectuer au moins tous les 12 mois pour contrôler l'état général des jeux, des fondations et des surfaces de sécurité au sol :

- tous les points selon a. et b.
- contrôler l'état général de l'installation, de la fondation et des cordes
- les fondations ayant des fentes doivent être refaites selon les indications du fabricant
- **L'installation doit être mise hors service si la sécurité n'est plus garantie. Fermer ou enlever les jeux endommagés.**
- **Veillez prendre note que des manquements concernant l'entretien et les inspections peuvent présenter un risque important d'accidents.**
- **Seules des pièces de rechange originales sont admissibles pour l'entretien des jeux de plein air de la maison Fuchs Thun AG.**
- **Il est recommandé de tenir par écrit un listing de toutes les inspections et réparations effectuées, et de le garder pendant 10 ans.**
- L'inspection principale annuelle devrait être effectuée par du personnel compétent selon les instructions de la maison Fuchs Thun AG.
- Ces travaux peuvent être également réalisés par la maison Fuchs Thun AG, sur la base d'un contrat d'inspection à signer avec celle-ci (valable uniquement en Suisse et au Lichtenstein).
- Notre personnel compétent est à même d'exécuter des petites réparations sur place. Il en va de même avec de grandes réparations selon entretien et/ou offre. Nous contrôlons et réparons également les jeux qui proviennent des maisons concurrentes.